



*Erb Group of Companies*

1<sup>er</sup> juillet 2013

**À nos clients très estimés :**

**Pénalités pour défaut de conformité du vendeur**

Les programmes de pénalité pour défaut de conformité du vendeur imposés par les distributeurs de marchandises générales, de produits d'épicerie et de services alimentaires sont en vigueur depuis plusieurs années. Cet avis est une mise à jour confirmant que notre position reste inchangée telle qu'instaurée pour la première fois en janvier 2007.

La base des programmes de conformité consiste en pénalités imposées au vendeur pour « Absence » (manquer un rendez-vous de livraison) et « Refus pour des raisons de performance du vendeur ou du transporteur ». Les pénalités financières sont significatives et imposées au vendeur des biens vendus au distributeur.

Erb Transport et les compagnies associées est un transporteur qui fournit un transport prépayé de chargements ainsi que des services de combinaisons de chargements partiels au nom de nombreux vendeurs.

Nous déployons tous nos efforts pour livrer à temps dans un environnement où les combinaisons de chargements partiels deviennent de plus en plus difficiles du fait d'horaires stricts de livraison, d'intégrité des produits, de livraisons de fin de semaine et d'autres paramètres relatifs aux nombreux systèmes de gestion de transport utilisés dans l'industrie.

Cette lettre est un rappel qu'en tant que fournisseur d'un service de transport pour un vendeur d'envois prépayés de marchandises, Erb Transport ne peut accepter les pénalités pour défaut de conformité de la part du distributeur auquel le vendeur vend les biens.

L'un de nos directeurs de compte sera heureux de revoir les exigences de votre compagnie et de vous proposer une solution de transport sur mesure qui vous fournira les meilleures options pour respecter les exigences de vos distributeurs, tout en réduisant le risque de subir des pénalités.

Afin de garantir à vos clients une livraison efficace et à temps, veuillez continuer à nous fournir les informations complètes au sujet de l'envoi lorsque vous passez votre commande. Elles devraient inclure : le numéro de bon de commande, la date de livraison, les adresses d'expédition et de livraison avec les informations sur les contacts, le nombre de palettes et colis, le poids, la température exigée, etc.

Nous apprécions votre soutien et vous remercions de faire confiance à Erb Transport pour se charger de vos solutions de transport.

Sincèrement vôtre,

Kevin Cooper  
Senior VP Erb Transport Ltd/Finance

John Jutzi  
Vice-président, Ventés